

Mémoire de DEA en ERGONOMIE

2002

Travailler 6 ou 12 heures ? le cas des établissements pénitentiaires

Mémoire de DEA d'Ergonomie

Présenté par Pavageau, Pierre

Résumé

Si le travail posté a fait l'objet de nombreuses études sur la santé des salariés, parfois sur leur vie sociale, il reste encore assez difficile de se prononcer pour une forme d'organisation temporelle du travail plus favorable qu'une autre.

Alors que se développent de nouvelles organisations en horaires alternants, notre étude vise à comparer les effets de deux formes d'organisation basées sur des factions de six heures et de douze heures. Elle se situe dans les établissements pénitentiaires et plus particulièrement auprès des personnels de surveillance

Si les personnels en faction de douze heures présentent des résultats meilleurs que les personnels en six heures au sujet de leur santé, c'est en particulier dû à des avantages dans la vie extra-professionnelle. Toutefois, au delà de l'alternance des horaires, c'est le cumul de l'organisation temporelle du travail avec le contenu du travail et notamment le temps passé en détention, qui influence plus la santé et la vie sociale des personnels que le seul indicateur horaires alternants.

Mots clés : Horaires alternants, contenu du travail, longue journée, santé prisons, vie sociale